/ƻƳƳdzyŜ ŘŜ [l-ōl-ǎǘƛŘŜπ{l-ƛyǘπDŜƻŃƎŜǎ

CONSULTATION
MISE A DISPOSITION DU PUBLIC

PROJET

Définition des Zones d'Accélération des Energies Renouvelables (ZAEnR)

Notice Descriptive

Une chaufferie bois est une installation permettant de produire de la chaleur et/ou de l'électricité en cogénération à partir d'un combustible bois. Le bois utilisé est généralement un coproduit de l'exploitation de bois valorisé en bois d'oeuvre.

Avec **35,1 % de la consommation d'énergie primaire renouvelable** en 2021, le bois énergie est la **première énergie renouvelable de France**. À ce titre, il a un rôle majeur à jouer dans la transition énergétique, en particulier pour la production de chaleur.

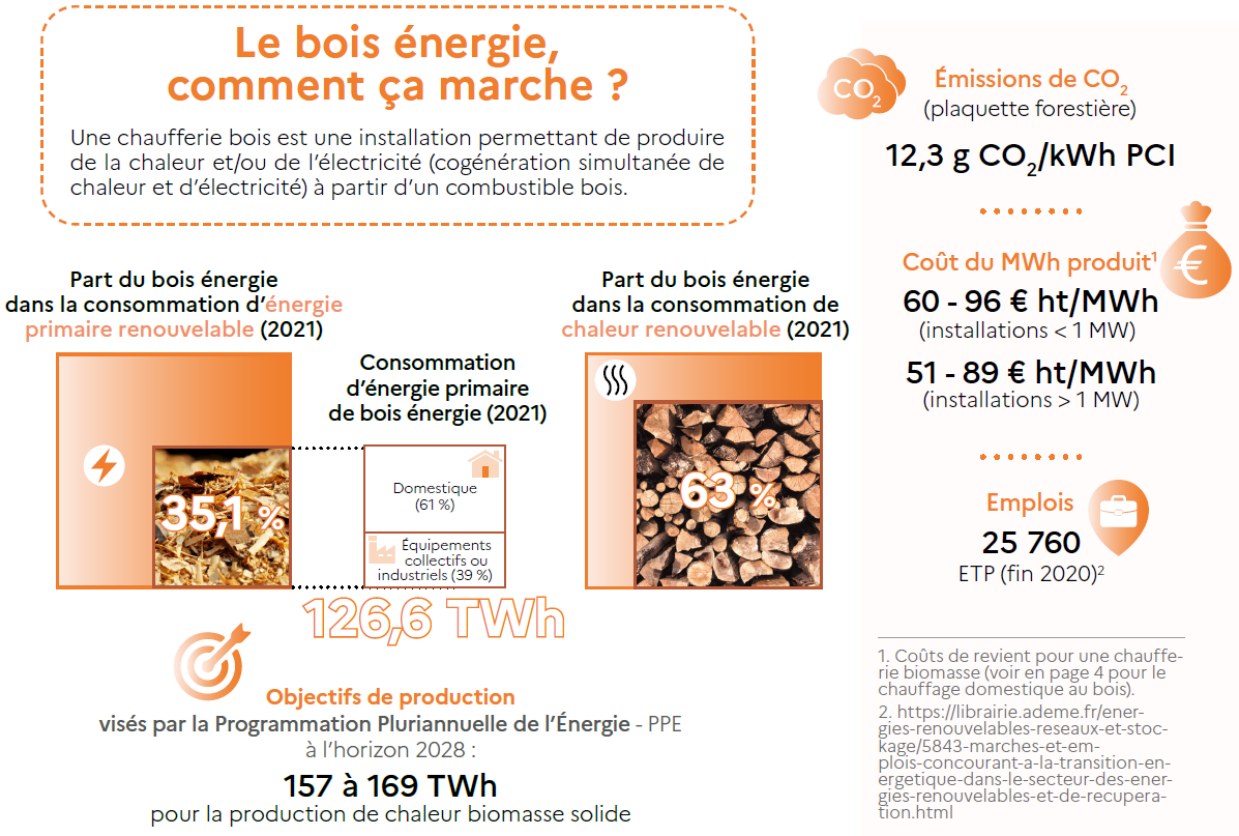

Propositions pour Labastide-Saint-Georges(Cf carte jointe)

A Labastide-Saint-Georges, la présence d'une entreprise produisant des plaquettes forestières et assimilées est particulièrement propice au développement de cette EnR.

<u>Zones d'accélération au développement de la géothermie surfaces.</u>

- L'ensemble des zones Urbaines (U)
- Les zones A Urbaniser.
- Les OAP

***Zones d'accélération des énergies renouvelables – Labastide-Saint-Georges* Le photovoltaïque**

Le solaire photovoltaïque est aujourd'hui **l'une des filières de production d'électricité renouvelables les plus compétitives**. Il présente l'avantage majeur d'exister sous différentes technologies et de pouvoir être installé sur des terrains ou surfaces variés, y compris à **grande échelle.** A noter que pour le photovoltaïque en toiture le potentiel peut être évalué grâce au cadastre solaire mise à disposition par la communauté de communes Tarn Agout.

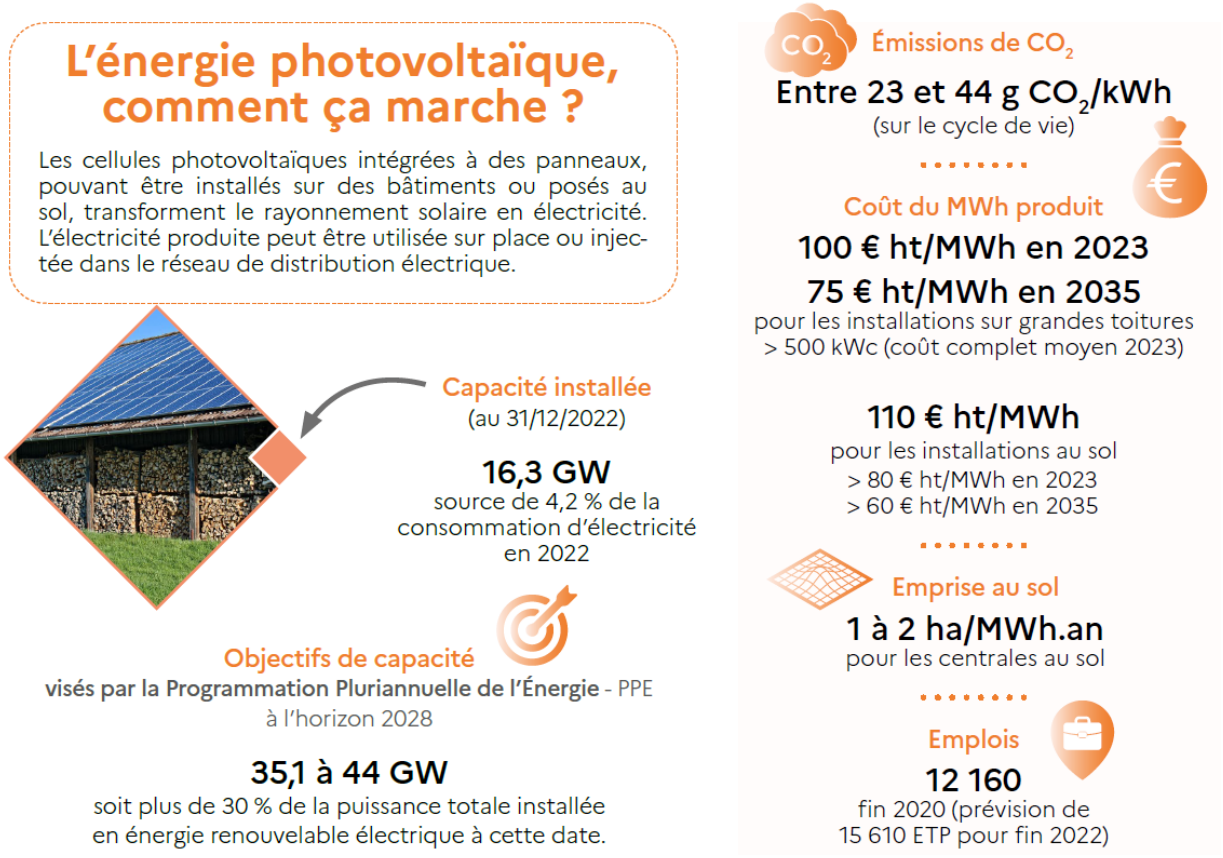

Propositions pourLabastide-Saint-Georges (CF cartes jointes)

Zones d'accélération au développement de la solarisation au sol :

- ✓ La zone Npv.

Zones d'accélération au développement de la solarisation des toitures :

- ✓ L'ensemble des zones Urbaines (U).
- ✓ Les zones A Urbaniser.
- ✓ Le bâti existant ou à venir en zone A.
- ✓ Le bâti existant ou à venir dans les OAP

Zones d'accélération au développement de la solarisation par ombrières photovoltaïques (parcs de stationnement et/ou équipements extérieurs :

- ✓ La zone UE et plus généralement tous les parkings et équipements conséquents : stade, école, salle des fêtes, mairie, complexe padel/boulodrome, .

- **Le solaire thermique**

Disponible partout en France, l'énergie solaire est une solution fiable, performante et compétitive qui **peut fournir une part importante des besoins de chaleur pour les entreprises, les collectivités et les particuliers, pour la production d'eau chaude sanitaire et le chauffage. Son potentiel de développement et d'utilisation est significatif** : dans l'industrie, 30 % de l'énergie finale consommée pour des températures de moins de 200°C seraient compatibles avec un système solaire thermique. 80% des besoins de chaleur en période estivale, essentiellement d'eau chaude sanitaire, pourraient être couverts par ces installations.

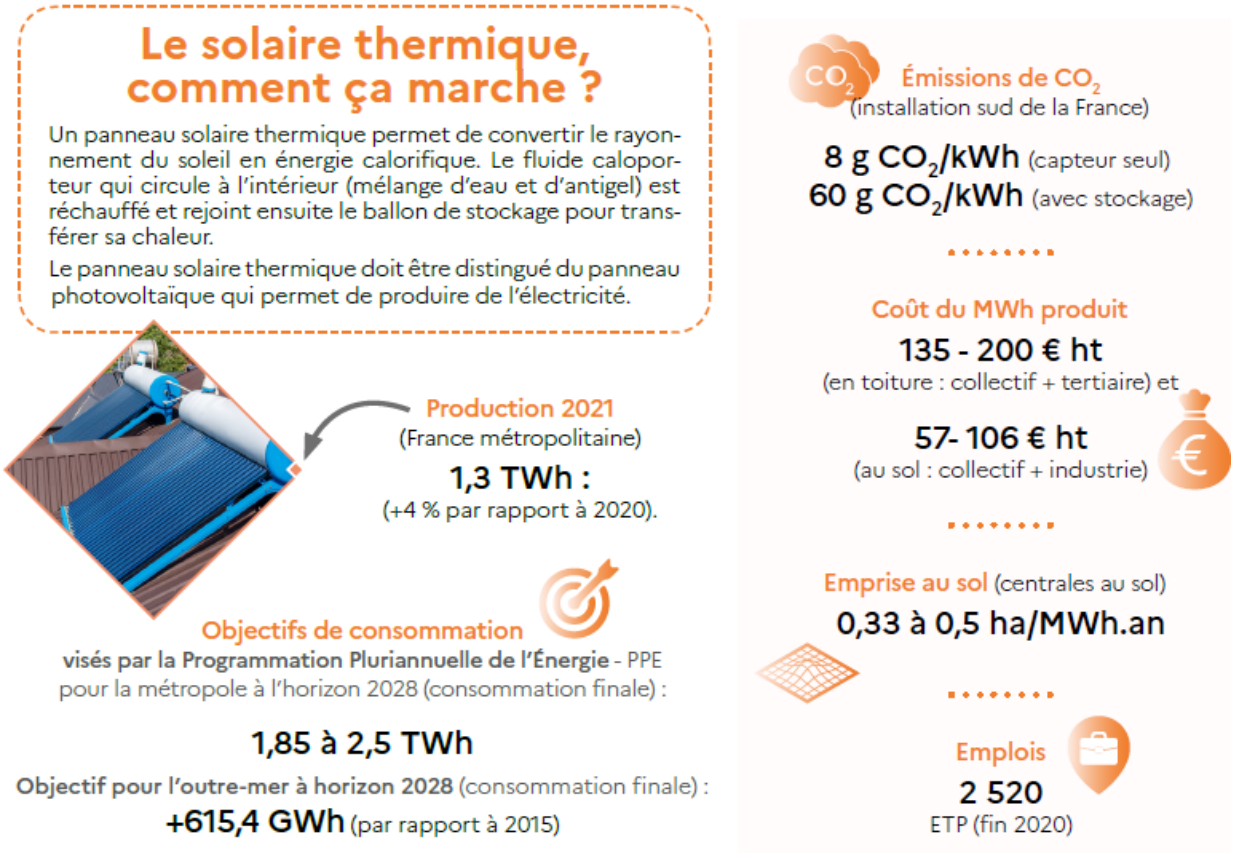

Propositions pour Labastide-Saint-Georges (CF cartes jointes)

<u>Zones d'accélération au développement de la solarisation des toitures</u>

- ✓ L'ensemble des zones Urbaines (U)
- ✓ Les zones A Urbaniser.
- ✓ Le bâti existant en zone A.
- ✓ Le bâti existant et à venir en OAP

Pour information, les cartes issues du portail ENR de l'Etat d'identification des toitures et espaces de stationnement sont également consultables.